

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Rapport sectoriel de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile : un secteur aujourd'hui majeur dans la vie quotidienne des Français !

Paris, le 29 juin 2022 - Le [rapport sectoriel de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile édition 2022](#) vient de paraître. Déclinés par type d'emploi et territoire, les chiffres-clés sont accompagnés d'une analyse des principaux enjeux du secteur.

- 8,2 milliards d'euros de masse salariale nette,
- 3,3 millions de particuliers employeurs et 1,3 million de salariés,
- Plus de 11 % des ménages recourent à l'emploi à domicile,
- 5 millions de personnes concernées par l'emploi à domicile en France.

L'édition 2022 met particulièrement en lumière la forte dynamique d'innovation sociale caractérisée par la signature le 15 mars 2021 de la nouvelle convention collective unique de la branche entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle sécurise la relation entre les particuliers employeurs et les salarié(e)s et constitue une nouvelle réponse aux enjeux économiques, démographiques et sociétaux de notre pays. Elle est, en outre, particulièrement adaptée aux futures attentes des salarié(e)s.

Du fait du départ à la retraite de près de la moitié des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s des particuliers employeurs d'ici à 2030 et de l'accroissement des nouveaux besoins d'accompagnement à domicile, près de 800 000 emplois seront à pourvoir. Dans cette perspective, la convention collective formalise un socle de droits sociaux innovants qui favorisent l'attractivité du secteur à l'heure où l'avance immédiate du crédit d'impôt (CESU+), autre levier de création d'emplois déclarés, est mise en œuvre de manière progressive, dès cette année pour les particuliers employeurs et les structures mandataires.

Pour répondre aux défis d'attractivité et développer de nouveaux métiers, un accord de déploiement de l'alternance, notamment à travers le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, a été signé le 8 juillet 2021. Cet accord adapte les modalités de l'alternance via la délégation de la fonction de maître d'apprentissage et de tuteur et prévoit la création d'un centre de formation d'apprentis (CFA) sectoriel.

L'année 2021 a été également marquée par la structuration de l'APNI\* dont les statuts ont été profondément modifiés et la gouvernance renouvelée, afin d'assurer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique de la branche. En matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels, dans le cadre de la loi du 2 août 2021, un accord sur la prévention et santé au travail a été négocié 2021 et signé le 4 mai 2022.

\* Association Paritaire Nationale Interbranche pour la mise en œuvre des garanties sociales des salariés du secteur

Le rapport sectoriel 2022 a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi à domicile dans le cadre du Conseil national paritaire du dialogue social (CNPDS).

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente du CNPDS : « Depuis 20 ans, notre secteur n'a cessé de se structurer. Aujourd'hui, il est arrivé à maturité comme ce rapport sectoriel de branche en témoigne, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective unique qui renforce l'effectivité des droits sociaux de nos 1,3 million de salariés. A l'heure où le secteur doit recruter près de 800 000 personnes d'ici 2030, c'est une étape importante pour répondre aux besoins en recrutement de notre secteur qui vont être de plus en plus importants. »

Pour Stéphane FUSTEC, Vice-président du CNPDS : « Cette édition 2022 du rapport sectoriel de branche illustre la forte dynamique d'innovation sociale du secteur, notamment à travers l'accord qui ouvre la voie de l'apprentissage aux jeunes, une avancée de nature à renforcer l'attractivité de nos métiers ! »

#### CONTACTS PRESSE :

##### FEPEM :

Jean-Christophe GOUX - 06 11 73 41 02

##### Fédération des Services C. F. D. T. :

Aurélie FLISAR - 06 34 48 59 03

##### Fédération C.G.T du Commerce, des Services et de la Distribution :

Stéphane FUSTEC - 06 13 61 28 86

##### Confédération des Salariés du particulier employeur, d'Assistants Familiaux et d'Assistants Maternels - CSAFAM :

Nathalie DIORE - 06 28 18 21 89

##### Force Ouvrière F. G. T. A. / F. O. :

Véronique DELAITRE - 06 72 80 22 92

##### Syndicat Professionnel des Assistants Maternels et Assistants Familiaux S.P.A.M.A.F

##### Union Nationale des Syndicats Autonomes - UNSA FESSAD :

Liliane DELTON - 06 10 40 12 46